

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 mai 2026

Rejet du recours contre la pose de six vitraux contemporains dans la cathédrale Notre-Dame de Paris : les travaux peuvent se poursuivre

Le recours déposé contre l'autorisation de travaux délivrée le 17 avril 2026 concernant la dépose de six vitraux ornementaux du XIXe siècle et leur remplacement par des œuvres contemporaines ayant été rejeté par le tribunal administratif de Paris, les travaux se poursuivent.

Le 17 avril 2026, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a autorisé l'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris, chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale, à procéder aux travaux de dépose et de restauration de six vitraux ornementaux installés au XIXe siècle. Ces vitraux seront remplacés par six nouveaux vitraux, commandés au groupement constitué de l'artiste Claire Tabouret et de l'atelier des maîtres-verriers Simon-Marq. Ces opérations seront réalisées dans six chapelles du flanc Sud de l'édifice.

L'autorisation de travaux a été contestée en justice par deux associations qui demandaient au juge de suspendre l'exécution des travaux.

Dans une décision rendue le 19 mai 2026, le juge a considéré ici qu'il n'y avait pas d'urgence à suspendre l'exécution des travaux, au motif que la pose des nouveaux vitraux est une opération réversible, et que toutes les garanties de conservation des vitraux du XIXe siècle étaient apportées.

En effet, les six vitraux ornementaux réalisés en 1864 par le peintre-verrier Alfred Gérente dans le cadre du programme conduit par Eugène Viollet-le-Duc seront restaurés puis présentés au public au Château de Pierrefonds et à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Au Château de Pierrefonds, les vitraux seront présentés dans un édifice restauré par Viollet-le-Duc lui-même, permettant ainsi de mettre en perspective l'ensemble de son œuvre. À la Cité de l'architecture et du patrimoine, les vitraux pourront être mis en relation avec des productions d'époques différentes afin de les replacer dans une perspective historique plus large.

Le changement de vitraux constituera un témoignage de la restauration de très grande ampleur rendue nécessaire par l'incendie du 15 avril 2019 et contribue donc pleinement à l'histoire de l'édifice.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

